

XXXXXXXXXX

XXXXXX

38000 Grenoble

le 30 juin 2016

Objet : Reprise de l'entreprise ECOPLA par un concurrent italien

Monsieur le président de la République française

Le 16 juin 2016, le Tribunal de Commerce de Grenoble a tranché en faveur de la reprise de l'entreprise ECOPLA par un de ses concurrents italiens, lui accordant ainsi le rapatriement de l'outil de travail en Italie, sans aucune reprise des employés de l'entreprise. Cela correspond à un vol des débouchés de l'entreprise ECOPLA au profit de son concurrent italien.

ECOPLA est la seule entreprise de fabrication de barquettes aluminium destinées à la nourriture en France et l'un des premiers producteurs de barquettes en aluminium en Europe.

Ses employés, son administrateur judiciaire, la communauté de communes du Grésivaudan qui s'engage à financer le terrain et les bâtiments, le député Pierre Ribeaud, la sénatrice Annie David sont convaincus de la viabilité de ce projet élaboré avec le soutien de l'URSCOP Lyon. L'entreprise est appuyée par des partenaires locaux, financeurs et conseils juridiques.

ECOPLA a fait appel de l'ordonnance prononcée par le juge commissaire du tribunal de commerce car cette décision va à l'encontre des intérêts économiques de notre pays puisqu'elle fait le choix de brader une entreprise industrielle unique en France, son savoir-faire et ses emplois, sans même considérer le coût social que cela va engendrer.

Vous avez exprimé à plusieurs reprises que vous souhaitiez défendre la santé des entreprises françaises et l'emploi ? C'est le moment d'exiger du procureur de la République de faire appel de cette décision pour maintenir sur le sol français l'entreprise et ses salariés. Ne laissez pas mourir une entreprise de plus.